



- Écoles maternelle et élémentaire ■ Collège ■ Lycée général et technologique ■ Post-Bac

LOGEMENTS BTS

Année Scolaire 2022/2023

Tarif mensuel	2 800 € pour l'année scolaire
(Charges comprises) Logement meublé	280 € / mois (lissé sur 10 mois de Septembre à juin)

AMÉNAGEMENT SUR 10 MOIS

Date de début : 1er Septembre 2022

Date de fin : 30 juin 2023

CAUTION

La caution demandée s'élève à 1 mois d'hébergement soit : 280,00 €
(Chèque à remettre le jour de l'installation. Le chèque est encaissé)

ÉTAT DES LIEUX

Il sera établi un état des lieux, contradictoirement entre les parties soussignées, à la prise de possession de l'appartement et à sa sortie.

DURÉE

Tout trimestre commencé est dû.

Il est possible (avec accord du Chef d'Etablissement) de restituer la chambre au 1er janvier en informant l'établissement par courrier avant le 15 décembre et au 1er avril avec un courrier avant le 15 mars.

PAIEMENT

Le paiement de l'hébergement s'effectuera avec le reste de la facturation (Cf Tarifs).

Vous recevrez en début d'année la facture annuelle des frais scolaires ainsi que de la chambre si vous en faites la réservation.

Contact : Mme Caule-Zunzunégui

- **05.58.56.30.58**
- **gestion@sjdc-dax.fr**